

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demandes de garantie d'emprunt formulées par
la Coopérative Soliha Méditerranée - BLI (ex SA UES Habitat Pact Méditerranée).
Opérations : a/ acquisition-amélioration d'un logement (PLAI) de la résidence Souspiron
(lot 193) située au 4A, avenue Séverine (13150 Tarascon).
b/ acquisition-amélioration de 9 logements (LCTS) situés au 24, rue Colbert
(13001 Marseille).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Coopérative Soliha Méditerranée – BLI (anciennement dénommée SA UES Habitat Pact Méditerranée) sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour deux demandes de garantie d'emprunt d'un montant de 231.893,55 € Celles-ci représentent 45% d'un montant total d'emprunts de 515.319,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes intéressent le secteur du logement social (acquisition-amélioration).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de la Coopérative Soliha Méditerranée – BLI s'élève au 01/01/2018 à 699.661,64 € Cet encours représente 0,05% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,05% de l'encours total garanti.

Chacune de ces garanties d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

